

Financement politique :

État des lieux dans les pays membres du RECEF

M^{me} Catherine Lagacé
Secrétaire générale du RECEF
Secrétaire générale
du Directeur général des élections du Québec



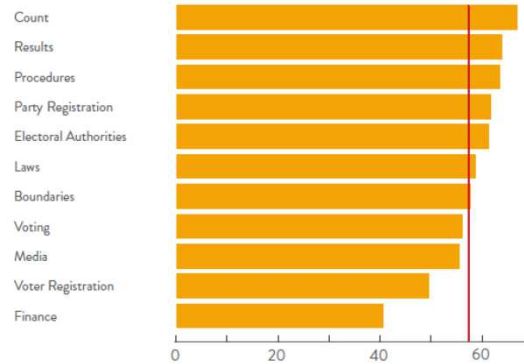
Plan de la présentation

- Mise en contexte et méthodologie
- Le financement politique
- Les dépenses électorales
- Le contrôle du financement et des comptes des campagnes électorales



Mise en contexte

- Un enjeu d'actualité



Méthodologie

- Questionnaire du RECF sur le financement
- La base de données d'International IDEA portant sur le financement politique
- Certaines recherches scientifiques portant sur le financement politique



Les membres du RECEF



RECEF

Le financement politique

- Financement public
- Financement pour les femmes
- Limite de don maximal
- Financement de pays étrangers
- Financement de personnes morales

RECEF

Financement public



Financement public

- Belgique
 - Depuis 1989, ajustée à l'inflation
 - Une partie forfaitaire d'environ 150 000 euros
 - Une partie variable d'environ 2 euros par vote
 - Doit avoir un siège au Sénat ou à la Chambre
- Mauritanie
 - Doit obtenir au minimum 1 % du vote
 - 40 % du financement est réparti également
 - 60 % du financement est réparti au prorata des votes obtenus.



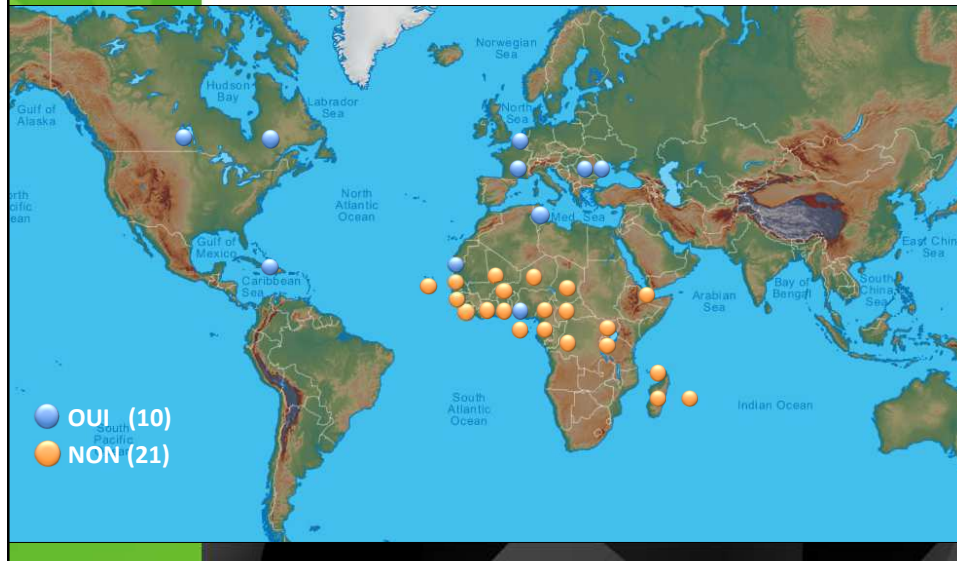
Le financement des candidatures féminines



Le financement des candidatures féminines

- Mali
 - 10 % du financement public est réservé pour soutenir les candidatures féminines.
- Roumanie
 - Le montant alloué aux partis politiques augmente proportionnellement au nombre de candidates élues.
- France
 - La loi sur la parité prévoit une zone paritaire de 48/52 %. Si non respecté, il y a une pénalité financière.

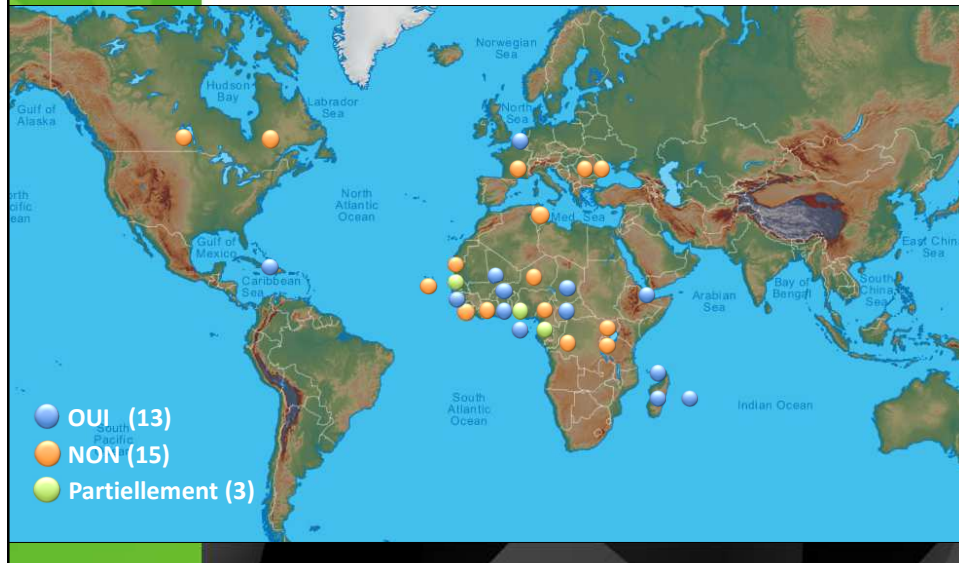
Limite des dons privés



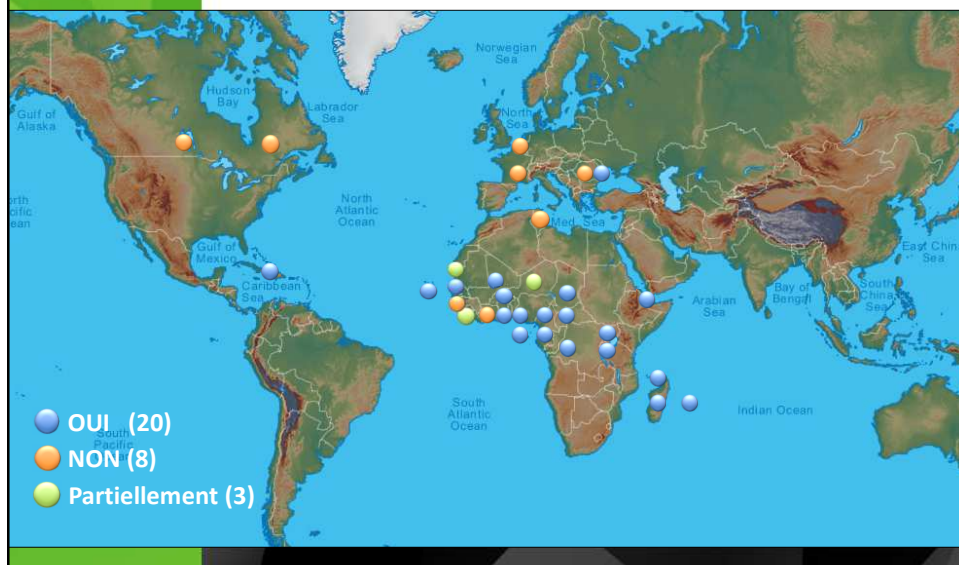
Limite des dons privés

- Québec
 - 100 \$ (70 euros)
- Haïti
 - Entre 200 000 et 7,5 millions de gourdes (3000 à 120 000 euros)
- Roumanie
 - Individu : 200 fois le salaire minimum
 - Personne morale: 500 fois le salaire minimum

Financement de pays étrangers



Financement de personnes morales

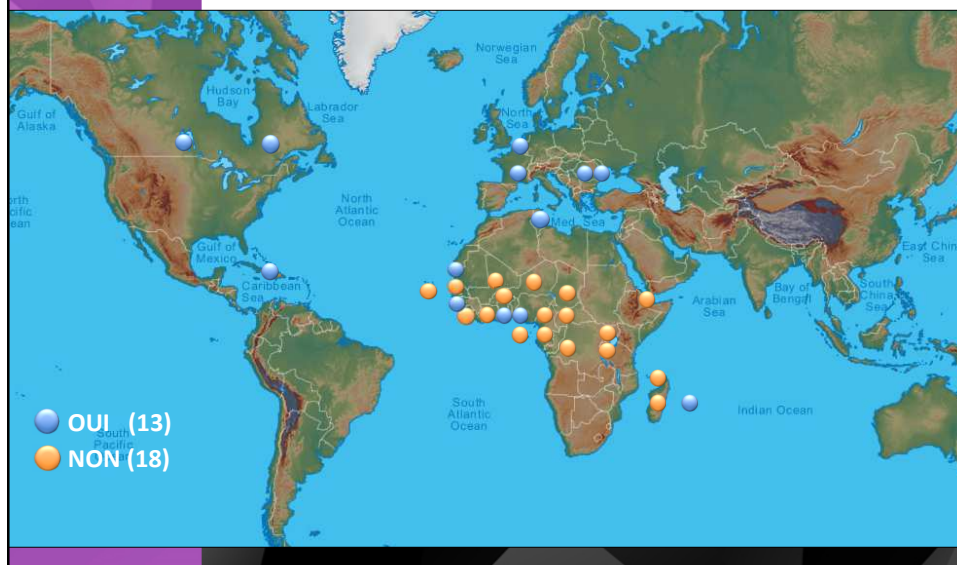


Les dépenses électorales

- Plafond de dépenses électorales
- Remboursement des dépenses électorales
- Encadrement des employés et des ressources de l'État



Plafond de dépenses électorales



Plafond de dépenses électorales

- Bénin
 - 500 000 F CFA : conseiller de village
 - 1 500 000 F CFA : élection municipale
 - 15 000 000 F CFA : élections législatives
 - 2 500 000 000 F CFA : élection présidentielle

- Île Maurice
 - 250 000 roupies aux élections législatives (6 500 euros)

- Moldavie
 - Limite fixée par la Commission électorale centrale
 - 500 000 euros par parti politique et 35 000 euros par candidat



Remboursement des dépenses électorales



Remboursement des dépenses électorales

- Canada
 - Remboursement des dépenses électorales
 - 50 % pour les partis politiques avec 2 % des votes
 - 60 % pour les candidats avec 10 % des votes
- Centrafrique
 - Remboursement de la caution pour les candidats ayant reçu 10 % des votes
- Togo
 - Remboursement de la caution pour les candidats ayant reçu 5 % des votes



Encadrement des employés et des ressources de l'État

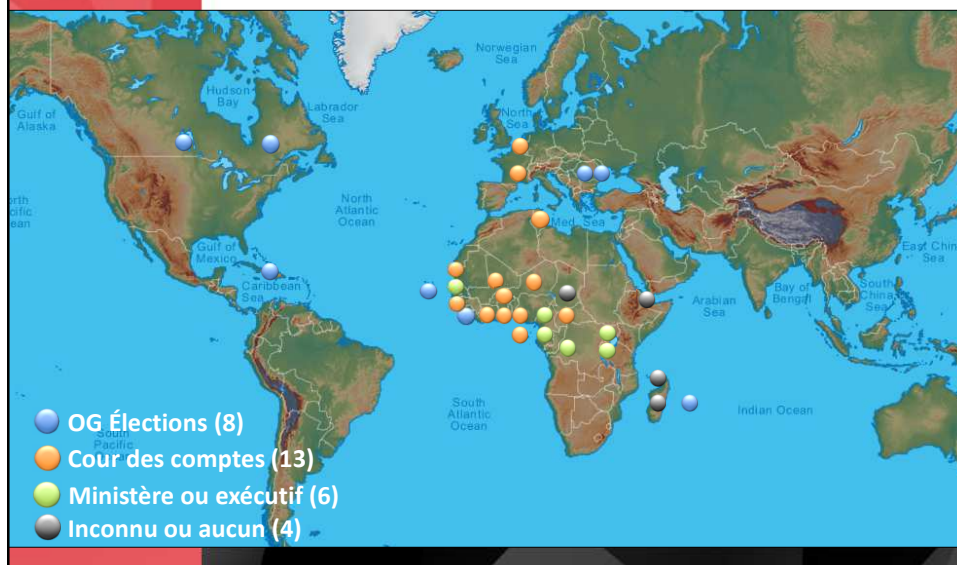


Le contrôle du financement et des comptes des campagnes électorales

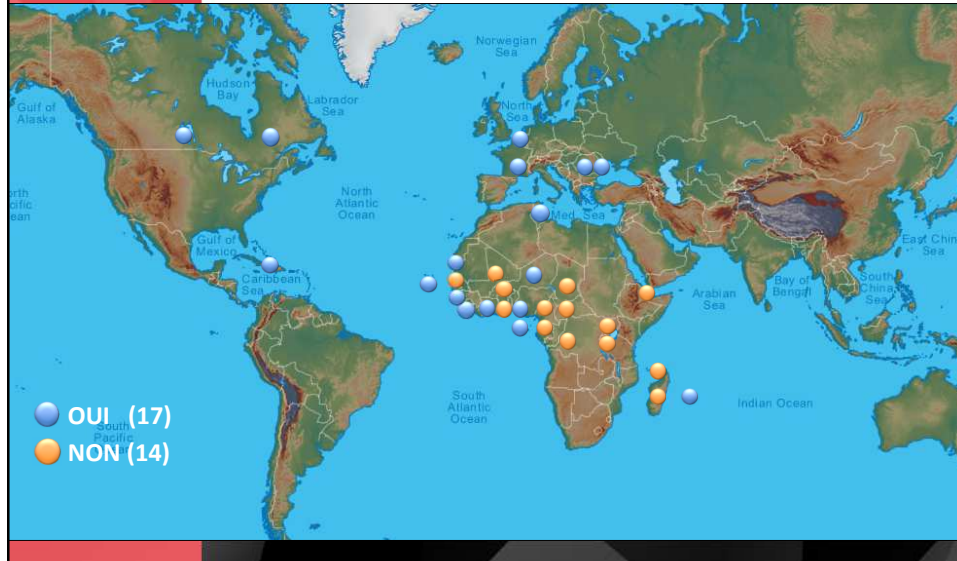
- Organisme de contrôle
- Rapport sur les revenus (annuels ou des campagnes électorales)
- Rapport sur les comptes des campagnes électorales (dépenses)



Les organismes de contrôle



Rapport sur les revenus (annuels ou en campagne électorale)



Rapport sur les revenus (annuels ou en campagne électorale)

- Québec
 - Un rapport financier annuel remis au DGEQ
 - Rapport public sur Internet
 - Nom des donateurs sur Internet
 - Rapport statistique sur les rapports financiers
- Roumanie
 - Un rapport financier annuel remis à l'AEP
 - Candidats indépendants lors d'élections

Rapport sur les comptes des campagnes électorales



Rapport sur les comptes des campagnes électorales

- Bénin
 - Chambre des comptes de la Cour suprême
 - Rendu public dans les 15 jours
- Haïti
 - Conseil électoral provisoire (CEP)
 - Sanctions sévères : déchéance de 2 à 5 ans
- Cap-Vert
 - Commission nationale des élections (CNE)
 - Condition pour recevoir le financement public



Conclusion

- Des pratiques diverses
- Des modèles qui doivent être analysés dans leur entièreté
- Des sources de réflexion et d'inspiration pour nos pays respectifs

